BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 — Présenté en Euros — Edité le 14/06/2023

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	670 126	365 950	304 176	4,91	349 683	4,72
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	1 021 606	692 061	329 546	5,32	405 250	5,47
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	722 263		722 263	11,66	238 663	3,22
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	21 511		21 511	0,35	21 511	0,29
TOTAL (I)	***2 435 507***	***1 058 010***	***1 377 496***	22,24	***1 015 107***	13,70
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	31 382		31 382	0,51	36 500	0,49
Clients et comptes rattachés	631 559		631 559	10,19	1 222 885	16,50
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	933		933	0,02	1 152	0,02
. Personnel	2 983		2 983	0,05	7 093	0,10
. Organismes sociaux					2 792	0,04
. Etat, impôts sur les bénéfices	106 844		106 844	1,72		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 659		12 659	0,20	56 553	0,76
. Autres	104 500		104 500	1,69	558 245	7,53
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	2 498 028	104 683	2 393 345	38,63	3 097 998	41,80
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 517 396		1 517 396	24,49	1 331 840	17,97
Charges constatées d'avance	15 943		15 943	0,26	81 637	1,10
TOTAL (II)	***4 922 227***	***104 683***	***4 817 544***	77,76	***6 396 695***	86,30
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***7 357 733***	***1 162 693***	***6 195 040***	100,00	***7 411 802***	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 121 737)	**121 737**	1,97	**128 991**	1,74
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation	13 777	0,22	13 777	0,19
Réserve légale	12 899	0,21	12 899	0,17
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	51 969	0,84	51 969	0,70
Report à nouveau	577 630	9,32	861 149	11,62
Résultat de l'exercice	***429 571***	6,93	***741 668***	10,01
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***1 207 582***	19,49	***1 810 454***	24,43
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	12 782	0,21	12 782	0,17
Provisions pour charges	208 000	3,36	208 000	2,81
TOTAL (III)	***220 782***	3,56	***220 782***	2,98
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	8 907	0,14	2 065	0,03
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	880 435	14,21		
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 412	1,15	94 851	1,28
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	1 082 511	17,47	1 535 568	20,72
. Organismes sociaux	583 775	9,42	669 130	9,03
. Etat, impôts sur les bénéfices			297 704	4,02
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	137 681	2,22	261 539	3,53
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	62 837	1,01	52 747	0,71
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	307 551	4,96	517 266	6,98
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	1 631 567	26,34	1 949 698	26,31
TOTAL(IV)	***4 766 676***	76,94	***5 380 567***	72,59
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***6 195 040***	100,00	***7 411 802***	100,00

Prospheres
société par actions simplifiée
au capital de 121,737 euros
siège social 141 boulevard Murat (75016) Paris
RCS 437 662 091 Paris

Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle

L'an deux mille vingt-trois, vendredi 23 juin à 14h00,

les associés de la société par actions simplifiée Prospheres (« la Société »), au capital social de 121,737 euros divisé en 1 309 actions de quatre-vingt-treize euros chacune, se sont réunis, sur convocation du président de la Société.

Tous les associés sont présents. Hervé Chabrerie et Christophe Lecarme participent en visio-conférence. Michel Rességuier les représentent en présence.
L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'assemblée est présidée par monsieur Michel Rességuier en sa qualité de président de la Société.

La société Audit et Conseil Union, commissaire aux comptes titulaire de la Société, dûment et régulièrement informée, est absente.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux dirigeants,
2. affectation du résultat,
3. versement de dividendes,
4. rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce,
5. approbation et renouvellement de la rémunération du président,
6. questions diverses.

Le président présente et commente les comptes sociaux et donne lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre. Il fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 429,571 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, les sommes enregistrées au cours de l'exercice écoulé au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du code général des impôts.

L'assemblée générale donne au président et au directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- 429,571 euros au poste « dividende à payer ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

Troisième résolution

L'assemblée générale décide la distribution de dividendes d'un montant de 579,887 euros :

- 429,571 euros correspondant à l'affectation du bénéfice de l'exercice 2022,
- 150,316 euros par prélèvement sur le poste « report à nouveau »,

soit un montant de 443 euros par actions.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes effectuées au titre des exercices précédents.

Exercices clos le 31 décembre	2018	2019	2020	2021
dividendes distribués en euros en N+1	554,800	693,500	693,500	916,300
revenus éligibles à l'abattement de 40 %	200,000	250,000	295,000	387,800
revenus non éligibles à l'abattement de 40 %	354,800	443,500	398,500	528,500

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce, approuve les termes et conclusions de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

Cinquième résolution

L'assemblée générale approuve la rémunération du président, monsieur Michel Rességuier, au titre de l'exercice 2022 :

	En euros
▪ Rémunération fixe	126,600
▪ 25 jours de congés payés ou payables	12,000
▪ Prime d'intéressement versée en juillet 2022	25,775
▪ Versement RTT sur PERCO	3,493
▪ Avantages en nature dans le cadre de la mise à disposition d'une voiture de fonction d'une valeur d'environ 50,475 euros	1,011
▪ Primes exceptionnelles versées	67,649
▪ Médaille du travail	10,700
▪ Prime exceptionnelle provisionnée au 31 décembre 2022	50,296
Total	**297,524**

L'assemblée générale arrête les éléments fixes de cette rémunération pour l'exercice 2022 au montant de 124,800 euros et 25 jours de congés payés ou payables.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix, le président ne participant pas au vote.

Sixième résolution

L'assemblée générale approuve :

a) la création de la société Pourati dont les statuts du 06 mars 2023 lui sont communiqués,
b) la souscription de 181,818 actions ordinaires à bons de souscription d'actions de la société Ati Capital par monsieur Gil Guibert au moyen des ressources de la société Pourati,
c) la souscription par la société Prospheres de 196,078 actions ordinaires de la société Ati Capital pour un montant de 199,999.56 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

P/O

Christophe Lecarme

P/O

Hervé Chabrerie

Grégoire Chavanne

Emaje représentée par Éric Foucault

Gil Guibert

Prospheres Holding représentée par Michel Rességuier

Faramalala Rakotonjanahary

Michel Rességuier